



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

congé de fin d'activité

Question écrite n° 67372

Texte de la question

M. Franck Dhersin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur le devenir du congé de fin d'activité (CFA). Ce dispositif qui permet l'embauche de jeunes en attente d'emploi a, entre autres, eu un effet positif sur le déroulement de carrière des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC). C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il a l'intention de reconduire ce dispositif en 2002, voire de le pérenniser.

Texte de la réponse

Transposition de l'accord UNEDIC qui a créé l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), le congé de fin d'activité est organisé par la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures statutaires. Ce dispositif provisoire a été reconduit en dernier lieu par la loi n° 2000-1352 du 31 décembre 2000 jusqu'au 31 décembre 2001. Le Gouvernement a décidé de proposer au Parlement sa reconduction pour l'année 2002 et ce, dans les mêmes conditions d'accès que pour l'année 2001.

Données clés

Auteur : [M. Franck Dhersin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67372

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5888

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7285